

SYNDICAT PENITENTIAIRE DES SURVEILLANTS

CORPS D'ENCADREMENT ET D'APPLICATION

CP TROYES-LAVAU

Le: 8 AVRIL 2026

Danger en détention : stop à l'attente, place à l'action

Ce mardi 7 avril 2026, une fois encore, le détenu C. fait parler de lui. Depuis sa réintégration en détention après son passage au quartier disciplinaire le lundi 6 avril 2026, les incidents se multiplient :

tapages répétés perturbant le calme de la détention, insultes et menaces de mort à l'encontre des agents.

Connu pour de nombreux faits de violence verbale et physique envers le personnel (23 comptes rendus d'incident), ce détenu fait également l'objet de multiples dépôts de plainte.

Mais pas de panique : « le commandant gère le bateau ».

À Troyes-Lavau, on semble habitué à attendre et à regarder les choses se passer... Mais jusqu'à quand ? Faudra-t-il attendre qu'un drame survienne ? Qu'un agent soit gravement blessé, voire pire ?

Bilan de la journée :

trois collègues ont dû se rendre aux urgences afin de subir des examens complémentaires.

Le **SPS-CEA** ne peut que constater, une fois de plus, la lenteur des procédures de transfert pour certains détenus qui n'ont manifestement pas leur place dans nos murs.

Devons-nous attendre un incident grave pour que le transfert du détenu C. soit enfin effectué ?

Le **SPS-CEA** sera intransigeant quant à la sécurité de l'ensemble des agents du centre pénitentiaire de Troyes-Lavau. Face à des profils psychiatriques, nous ne sommes pas là pour servir de punching-balls. Nous le rappelons : nous ne sommes ni formés ni habilités à gérer ce type de détenus dangereux et imprévisibles.

Le **SPS-CEA** exige le transfert du détenu C. dès la fin de sa sanction au quartier disciplinaire.

Le **SPS-CEA** encourage également les collègues à engager des procédures judiciaires à l'encontre de ce détenu pour violences et outrage à agent dépositaire de l'autorité publique.